



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal Séance du 30 avril 2026

Date de l'annonce publique de la séance : 23 avril 2026 (publiée par voie d'affiches et sur le site internet)
Date de la convocation des conseillers : 23 avril 2026

Présents : M. Antonio Da Costa Araujo, bourgmestre, M. Marc Schons, M. Dries D'Exelle, M. Jean-Claude Ruppert, échevins
Mme Netty Kill, Mme Mireille Braun, M. Jos Muller, M. Alain Thill, M. Louis Oberhag, M. Joé Beissel, M. Joe Bleser, conseillers
M. Bernard Heinesch, M. Christian Weber, secrétaires communaux

Absent(s) a) excusé : Mme Mireille Braun, conseillère, pour le point 1

LE CONSEIL COMMUNAL,

01) a adopté à l'unanimité des membres présents et à huis clos une décision de classement pour une salariée à tâche manuelle.

02) a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil communal du 26 mars 2026.

03) a procédé, suite à diverses démissions, à la nomination de 3 membres de la commission à la culture et aux festivités.

04) a procédé, suite à diverses démissions, à la nomination de 6 membres de la commission aux familles et au troisième âge.

05) a procédé, suite à diverses démissions, à la nomination de 3 membres de la commission des sports et de la jeunesse.

06) a procédé, suite à diverses démissions, à la nomination de 4 membres de la commission à la communication et à l'information.

07) a procédé, suite à diverses démissions, à la nomination de 3 membres de la commission communale du vivre-ensemble interculturel.

08) a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Bous-Waldbredimus, section BB de Rolling/Assel, lieu-dit « Bréil » sous le numéro 1052/2963.

09) a approuvé à l'unanimité un acte de vente du 13 avril 2026 relatif à la cession de deux parcelles sises à Erpeldange, au lieu-dit « Rue de Mondorf », inscrites au cadastre de la commune de Bous-Waldbredimus sous les numéros 1202/5240 et 1202/5241, au prix total de 21.000.-€.

10) a approuvé à l'unanimité un acte de vente du 13 avril 2026 relatif à la cession d'une parcelle sise à Erpeldange, au lieu-dit « Rue de Mondorf », inscrite au cadastre de la commune de Bous-Waldbredimus sous le numéro 1202/5239, au prix de 7.200.-€.

11) a approuvé à l'unanimité un contrat de mise-à-disposition du 18 mars 2026, relatif à un terrain communal d'une superficie de 1,45 ares, sis à Erpeldange, au lieu-dit « rue Scheuerberg », inscrit au cadastre de la commune de Bous-Waldbredimus sous le numéro 650/4756.

12) a approuvé à l'unanimité le projet de morcellement, établi en date du 25 mars 2026 par le bureau BCR sàrl sous la référence 26/8025, relatif à diverses parcelles sises à Bous au lieu-dit « Place de l'Église », inscrites au cadastre de la commune de Bous-Waldbredimus, sous les numéros 2186/7760, 2180/6918, et 3180/6917.

13) a décidé à l'unanimité de reporter la décision relative à la dénomination des rues aménagées dans le cadre de la réalisation du plan d'aménagement particulier « Rothstück » à Waldbredimus à une séance ultérieure.

14) a approuvé à l'unanimité la convention du 26 février 2026 entre le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, les collèges échevinaux des communes de Bous-

Waldbredimus, Remich, Schengen et Stadtbredimus ainsi que l'association sans but lucratif "Jugendwave asbl" dans l'intérêt de la gestion et du financement du centre de rencontres des jeunes pour l'année 2026

15) a arrêté avec 10 pour et 1 voix contre un horaire scolaire uniforme pour les écoles fondamentales de Bous et de Trintange lequel sera applicable à partir de la rentrée scolaire 2026/2027.

16) a décidé à l'unanimité d'abroger le règlement communal de l'ancienne commune de Waldbredimus du 28 mars 2007 portant sur la taxe sur les résidences secondaires, ceci avec effet au 1er janvier 2026.

17) a décidé à l'unanimité d'abroger le règlement communal de l'ancienne commune de Waldbredimus du 04 août 2005 portant sur l'octroi de subside aux particuliers lors de la rénovation de façades d'immeubles ayant gardé leur caractère historique.

18) a arrêté à l'unanimité un règlement communal relatif à l'allocation de subsides aux associations locales.

19) a procédé à l'unanimité à une nouvelle répartition du congé politique supplémentaire.

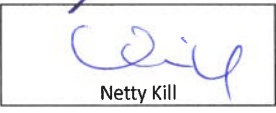
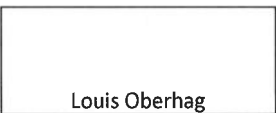
20) a approuvé à l'unanimité des modifications du budget extraordinaire de l'exercice 2026 relatives au réaménagement de la rue de Luxembourg à Bous, à l'aménagement d'un terrain de Beachvolleyball et d'une piste de pétanque près du Sport-a Kulturzenter à Bous et à un apport en investissement pour l'Office social commun Remich,

21) a approuvé à l'unanimité diverses déclarations de recettes.

22) a pris note des informations du collège échevinal portant sur

- le retrait de l'offre de vente relative à des parcelles forestières sises à Bous au lieu-dit « Am Räiter » par le propriétaire.
- la fin des travaux de réaménagement de l'aire de jeux à Bous – Ecole fondamentale.
- les travaux de démolition de la grange de la maison Bintener à Waldbredimus
- l'attribution du marché de gros-œuvre dans le cadre de la construction d'une nouvelle mairie à Waldbredimus à la société SOLID S.A., ceci au prix de 3.156.154,16.-€ hTVA.
- l'installation d'un système d'alertes pour la surveillance des niveaux des ruisseaux.
- la fin des travaux d'aménagement à l'entrée du village de Bous dans la Montée des Vignes.

Le Conseil communal :

 Antonio Da Costa Araujo	 Marc Schons	 Dries D'Exelle	 Jean-Claude Ruppert
 Netty Kill	 Mireille Braun	 Jos Muller	 Alain Thill
 Louis Oberhag	 Joé Beissel	 Joe Bleser	